

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires Service aménagement, risques Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont tél.: 04 50 33 77 13 marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr Annecy, le 10 avril 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 17 mars 2017

Le 17 mars 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Ouatre Rivières

Mme Isabelle NUTI, directrice adjointe des territoires

M. Cédric LABORET, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA

M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs

M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne

Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie

M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie

Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc

M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie

M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (pouvoir à I. NUTI)

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants:

M. Yoann RECOULY, conseil départemental - service aménagement

M. Gatien GUICHERD, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture

M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)

Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR

Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, adjointe à la responsable de la cellule planification

Mme Céline FRICHET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme Nelly NOEL, maire, Mme Carole BUEZ, adjointe à l'urbanisme, M. Bernard LEMAIRE et Mme Charline KALLMANN, urbanistes (point 1)

M. Bruno FOREL, maire, M. Timothée HUBSCHER, Citadia Conseil (point 2)

M. Luc EMIN, maire, M. GIANNOTTY Marcel, adjoint, Mme Marie-Pierre TISSOT, chef du service urbanisme Grand Annecy, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 3)

M. Joël DUPERTHUY, maire adjoint Fillière, Mme Marie-Pierre TISSOT, chef du service urbanisme Grand Annecy, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 4)

M. René DESILLE, maire, M. Bruno MIQUELARD, directeur général des services, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 5)

Mme Odile LONGUET, adjointe au maire (point 6)

M. Léon BEAUD, adjoint au maire, M. Bertrand VOUAUX, directeur des services techniques (point 7)

Rédactrice: Mme Isabelle FORTUIT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Chavanod

Ph. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission :

- un avis favorable au titre de l'article L153-17 du code de l'urbanisme,
- un avis favorable au titre de l'article L151-12 du code de l'urbanisme, sous réserve de la prise en compte des remarques.

Discussion

Le maire précise que la zone Nx, sur laquelle est implantée une installation de stockage des déchets inertes n'a pas vocation à être construite. Le règlement sera repris conformément à la demande de la DDT. Il précise aussi que la zone humide identifiée sur son emprise est intrinsèquement liée à cette zone d'activités. Il n'est donc pas possible de réduire la surface de cette zone.

- C. Laboret souhaiterait que la partie agricole du secteur N, situé à l'est de la commune, au nord d'Altaïs, soit inscrite en zone A, car actuellement exploitée. Le maire précise que cette partie a été laissée en N, car plus pentue.
- C. Laboret précise que d'importantes surfaces agricoles, soit environ 10 ha, sont exploitées au sein du secteur inscrit en Npe : il souhaite que ces surfaces agricoles puissent être conservées dans le cadre de l'aménagement de la carrière.

Le maire précise que le zonage du PLU permet le dépôt d'un dossier, mais qu'il n'a pas vocation à faire changer la destination des lieux. Ces points seront précisés dans le dossier d'autorisation de carrière.

C. Laboret constate, s'agissant de la ZAC du Crêt d'Esty, qu'une partie de son périmètre a été reclassée en secteur naturel ou agricole, alors que ces dernières surfaces ont peu d'intérêt, car encerclées par l'urbanisation. Il souhaiterait que d'autres secteurs soient rendus à l'agriculture.

Le maire précise que cette zone est exploitée depuis plusieurs années et Ph. Legret rajoute que cette évolution correspond à ce qui a été débattu et demandé lors de la CDPENAF traitant du précédent projet de PLU arrêté de Chavanod.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Chavanod arrêté et réceptionné, Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le Pride.

